REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 363/09/2026

A L'ANO SOCIETY Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des intrants pour le balisage de la rivière M'fimi en faveur de la RVF, conclu avec la Régie des Voies Fluviales « RVF », pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent sept mille neuf cent (USD 307 900) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cent cinquante-cinq, trente centimes (USD 2 155,30), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Mr. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000363